

Formation de perfectionnement : Secteur animalier

Actualisation des connaissances pour les animaux domestiques (chat) 7 Heures

Tarifs (net de taxes) : 154 €
22.00 € de l'heure stagiaire



Prochaine(s) Date(s) :

Objectifs : - Actualiser les professionnels au niveau de leurs connaissances envers les animaux domestiques.
- Action obligatoire et réglementaire rentrée en vigueur au 1er janvier 2016

Programme :

Accueil des participants :

Recueil des attentes, tour de table et présentation du programme

Contenu :

L'actualisation de connaissance reprend les domaines du ACACED :

Droit/logement/transport pour chat

cas pratique sur catégorie chat suivant la demande

Appréhender la nouvelle législation (arrêté du 3 avril 2014, mention réglementaire sur les cages...)

Créer une annonce de vente de chat avec la nouvelle législation en vigueur

Ai-je le droit de transporter mes chats ?

Registre d'élevage

Le cadre réglementaire : La surveillance des dangers sanitaires sur le territoire

Reproduction / Sélection

Rappel génétique, sélection de couleur, pathologie génétique, consanguinité et LOOF / pedigree (traçabilité)

Alimentation féline

Connaissances de base en matière d'alimentation féline (régime alimentaire, principaux nutriments...)

Savoir calculer le BEE d'un chat

Savoir calculer l'EM d'un aliment

Comparer des aliments (sec et humide)

Santé animale

La prophylaxie : Identifier les facteurs de risque à prendre en compte pour une maladie

Connaitre les paramètres de base de bonne santé

Notion d'anatomie

Zoom sur la Péritonite Infectieuse Féline (PIF) et Calicivirus ...

Connaissance de bases du comportement félin

Connaissance de base en matière de comportement félin (schéma de base seulement)

Sevrage psychologique

- **Bilan de la formation** : Bilan de la formation, fiche de satisfaction et attestation de formation

Cette formation est animée par :

QUENTIN Benoit

Pour plus de précisions, contactez le secrétariat du CFPPA :
cfppa.valdoie@educagri.fr

Modalités pédagogiques :

Cours en présentiel avec délivrance d'une attestation de fin de formation conforme à la demande du ministère.

Evaluation :

Un questionnaire valide les compétences acquises au cours de la formation

Public :

Tout professionnel ayant le devoir de s'actualiser pour conserver son droit d'exercer.



Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et
13h30-17h

Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau

Restauration collective possible
(sauf pendant les congés scolaires)



CFPPA - CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES

95 rue de Turenne - 90300 VALDOIE

Tel : 03 84 58 49 62

cfppa.valdoie@educagri.fr

www.cfppavaldoie.fr

n° Siret 19900246000012 - n° Existence 4390P000790 - APE : 8532Z